

Motion

Attribution automatique de la PEDR aux nouveaux entrants

La PEDR constitue une reconnaissance individuelle récompensant une activité remarquable des chercheurs, à la fois sur le plan de la production scientifique, du rayonnement, de la diffusion des savoirs et de l'animation et la gestion au sein des unités du CNRS.

La section 15 estime que l'attribution automatique de cette prime aux nouveaux entrants entre en contradiction avec l'esprit initial de la PEDR. Ce « prélèvement » sur le contingent de primes disponibles réduit de manière importante le nombre de primes nécessitant un avis de la section, rendant les critères de sélection proches de l'arbitraire.

Au vu de cette situation, la section 15 demande que la possibilité d'attribuer la PEDR aux nouveaux entrants soit laissée à l'appréciation des différentes sections du Comité National et non réalisée de manière automatique.

Antoine MAIGNAN
Président de la Section 15

Motion adoptée le 30 novembre 2017
21 votants : 13 oui, 2 non, 6 abstentions

Destinataires :

- Anne Peyroche, Présidente du CNRS.
- Jacques Maddaluno, Directeur de l'Institut de Chimie.
- Claire-Marie Pradier, Directrice Adjointe Scientifique de l'Institut de Chimie.
- Olivier Coutard, Président de la CPCN.
- Bruno Chaudret, Président du Conseil Scientifique du CNRS.
- Jean-Pierre Djukic, Président du Conseil Scientifique de l'INC.
- Marie-Claude Labastie, Secrétaire Générale du Comité National.